

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2012

L'an deux mille douze, le quatre septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué le 27 août 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : MM. GAILLARD JP, GUILLET G, MORIN F, JUING, GAURIAUD A, Mme TRUEL N Adjoint, M. RASSAT F, conseiller délégué, MM FRADIN T, MOREL à L'HUISSIER J, DEBROISE JN, HENRY JC, MARIEAU G, BITEAU J, DUPEUX G

Monsieur MARSOLLET a donné pouvoir à Monsieur GUILLET
Monsieur GUILLOT S a donné pouvoir à Madame TRUEL
Monsieur CARRE D a donné pouvoir à Monsieur GAILLARD
Mme DELEPINE N a donné pouvoir à Monsieur MORIN

Monsieur FRADIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Membres en exercice	:	18
Nombre de Membres présents	:	14
Nombre de suffrages exprimés	:	18

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire qui a eu lieu ce matin du 4 septembre s'est déroulée sur le plan matériel dans de très bonnes conditions :

1 – Les travaux programmés en ce qui concerne l'entretien périodique : les peintures, certains changements de rideaux, des travaux d'étanchéité, le nettoyage des vitres, le sable, les clés, l'éclairage, l'égouttage, les plantations, etc... ainsi que la pose d'une surface amortissante dans la cour de l'école maternelle :

2 – les effectifs :

- école maternelle : 64 élèves – Décision le 5 septembre pour réouverture de la 3^{ème} classe (le seuil indicatif étant de 62 élèves)

- école élémentaire : 95 élèves, maintien des 4 enseignants

3 – La cantine :

- la 3^{ème} salle de restauration a été refaite comme prévu, le mobilier sera changé en 2013.

Monsieur DUPEUX précise que l'Inspection d'Académie semble globaliser l'ensemble des élèves sur l'île. Monsieur le Maire indique que l'Inspecteur souhaite un arrangement entre le Maire de La Couarde et Le Bois en vue de créer un partenariat destiné à lisser les effectifs scolaires entre les deux communes, mais il faudra une concertation et définir les perspectives d'avenir. Les prévisions d'effectifs 2013 laissent prévoir la possible réouverture d'une 5^{ème} classe à l'école élémentaire du Bois Plage.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : Place de la Liberté et des Droits de l'Homme

Suite au conseil Municipal du 29 mai et après la réunion de travail du 13 août 2012, les étapes à franchir pour la mise en œuvre de la procédure d'aménagement consistent à passer une

convention avec VILOGIA, Bailleur Social et lancer le concours d'architecte et de maîtrise d'œuvre

1) Approbation du principe de l'opération

Le conseil municipal est amené à approuver le projet de construction sur la place de la Liberté de 10 logements sociaux, de 3 emplacements commerciaux, dont un pour la Poste, d'une salle d'exposition et de locaux pour les services municipaux, qui seront réalisés à la place des bâtiments existants, qui seront déconstruits, soit un programme d'environ 1.700 m² de surface de plancher, répartis entre 700 m² pour la commune et 1.000 m² pour le bailleur social. En complément de ces constructions, les espaces publics de la place de la Liberté seront également restructurés.

2) Approbation des procédures de mise en œuvre

Il est proposé que le Conseil Municipal :

1 - Approuve le principe du groupement de commande avec la SA Le Foyer, filiale du bailleur social Vilogia pour la réalisation de l'ensemble de l'opération, compte tenu de l'étroite imbrication des programmes sur la place.

2 – Approuve le principe de la passation d'un bail emphytéotique de 45 ans avec la SA Le Foyer pour les surfaces de logement et de commerce que ce bailleur construira et gèrera.

3 – Approuve la répartition du pilotage de l'opération, à savoir : la commune sera coordonnateur du groupement depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature des marchés de travaux et la SA Le Foyer en sera le coordonnateur depuis le début des travaux jusqu'à leur réception et au Parfait Achèvement, car la SA Le Foyer dispose en interne des compétences de conduite d'opération que ne possède pas la Commune. Les coordonnateurs auront la qualité de pouvoir adjudicateur.

4 - Approuve le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique (le groupement) pour la phase projet, avec répartition des débours par moitié, et de maîtrises d'ouvrage séparées (la commune et le bailleur) au stade des travaux. La coordination des travaux étant effectuée par la SA Vilogia et la commune s'entourant de son côté d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage. A partir du chantier, chaque maître d'ouvrage prendra en charge les dépenses liées à ses propres constructions.

5 – Approuve le principe du choix de la maîtrise d'œuvre sur concours sur esquisse et la sélection de 3 candidats appelés à présenter une offre, avec une rémunération de 9.000 € HT pour les équipes non retenues.

6 – Approuve la constitution d'un jury de concours comprenant 9 membres : le Maire, le représentant de Vilogia, trois élus membres de la CAO de la commune, (MM GUILLET, RASSAT, MARIEAU), trois personnalités compétentes : l'Architecte conseil du CAUE, un bureau d'études en maîtrise d'œuvre, un architecte et un représentant du TPG

7 - Autorise le Maire à faire mettre au point sur ces bases les conventions et pièces administratives nécessaires, à engager toutes les démarches correspondantes et à signer tous les actes nécessaires au démarrage de l'opération.

Calendrier prévisionnel et enveloppe budgétaire :

- l'enveloppe financière globale travaux : 2,5 HT M€ (Vilogia et commune) (hors honoraires, études, coefficient d'actualisation, ...)

- durée d'exécution : 36 mois après date de notification du marché

- date limite des candidatures : 22 octobre 2012 à 16 h

- date limite de réception des offres anonymées: le 4 février 2013
- date du choix du jury : 19 février 2013
- délibération du conseil : fin février 2013
- réunion publique de présentation du projet retenu : début mars 2013
- début des travaux (après obtention du permis) : à partir de 2014

Monsieur MARIEAU demande ce qui est compris dans l'enveloppe financière, s'il y a un dispositif de concertation entre Vilogia et la commune et insiste sur la communication avec les usagers : organisation du chantier, bruit, nuisance, évolution du chantier, etc...

Monsieur le Maire précise l'enveloppe qui sera à terme pour la commune d'environ 2,9 M€, études et travaux confondus, sauf imprévus, qu'une commission technique comportant les différents partenaires sera effectivement mise en place et qu'il sera nécessaire que l'information des habitants soit la plus large possible.

Monsieur DEBROISE souligne combien ce projet doit être en cohérence avec les autres projets, l'AMVAP, le SCOT, le PLU et l'intégration de logements sociaux. Il demande que la présentation que l'architecte fera soit la plus explicite possible (en 3 D) et de vérifier les références financières du « foyer », filiale de VILOGIA

Monsieur RASSAT précise qu'il s'agira vraisemblablement de 36 mois de travaux et non de délai de réalisation, compte tenu de la saisonnalité. Il sera nécessaire d'anticiper le plan de circulation pendant les travaux, le stockage des matériaux, un local sécurisé temporaire pour LA POSTE, etc...et pour cela anticiper tout risque de contentieux.

Monsieur MARIEAU demande également à ce que le fonctionnement du marché soit pris en compte afin de ne pas grever la commune d'une recette importante, toute difficulté risquant de se reporter défavorablement sur la notoriété de notre marché et par conséquent générer des pertes financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme et autorise le Maire à engager la procédure telle que définie ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNE 2012

Les services de la Perception sollicitent la prise en charge d'emprunt du SDEER sur des comptes budgétaires qui n'ont pas été ouverts lors de l'élaboration du budget primitif de la commune

investissement			Crédits supplémentaires à voter	
		Intitulé	Recettes	Dépenses
	Prg			
21534		Constatation emp SDEER Ecl Public		55 106.83
21538		Constatation emp SDEER Télécom		40 805.27

168758		Constatation Emprunts SDEER	95 912.10	
--------	--	-----------------------------	-----------	--

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par la recette indiquée ci-dessus

DEMANDE DE SUBVENTION AMVAP

Une première demande de subvention avait été faite et acceptée concernant la ZPPAUP. Il convient maintenant de solliciter à nouveau les services du Conseil Régional et du Conseil Général pour demander une subvention au titre de l'AMVAP. Le devis de Mme THEVENIN, Architecte, qui est en charge de l'étude, s'élève à 6 833 € HT.

La subvention de la région devrait s'élever à 50 % de cette somme et 30 % pour le Conseil Général sous réserve d'acceptation.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

Contrat groupe SOFCAP

Le centre de gestion 17 a informé la collectivité en janvier 2012 de la remise en concurrence du contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le candidat retenu après négociation est GENERALI accompagné de SOFCAP. Le taux pour les garanties est de 6.44 % avec une franchise de 15 Jours pour les agents titulaires et stagiaires affiliés et 1.10 % pour les non affiliés à la CNRACL.

Considérant qu'il est nécessaire que la commune adhère à une assurance statutaire et vu la négociation faite par le Centre de Gestion pour défendre les intérêts de la Collectivité, le Maire sollicite l'avis du Conseil pour intégrer ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour 4 années.

Le Conseil, à la majorité (1 abstention : Mr DUPEUX) autorise le Maire à signer les contrats à intervenir avec la SOFCAP.

AIDE AUX LEÇONS

Monsieur Gérard JUIN informe l'assemblée de la procédure pour l'année scolaire 2012/2013 qui reprend le dispositif de l'année précédente consistant en actions hebdomadaires à mettre en place avec RECLERE (lundi, mardi, jeudi) et les enseignants de l'Ecole Élémentaire (vendredi).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de reconduire l'aide aux leçons pour l'année scolaire 2012-2013.

Monsieur DUPEUX regrette que ce ne soit pas les enseignants qui prennent en charge les élèves. Monsieur JUIN indique qu'il n'y en a qu'un qui accepte cette action le vendredi. Le personnel de RECLERE est de qualité et a suivi les formations ad. hoc.

Monsieur MARIEAU s'il serait possible de mettre en place un dispositif de suivi afin de mesurer les effets de l'aide aux leçons sur le niveau des enfants concernés. Cela sera évoqué avec les enseignants.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL EOLIEN DE POITOU-CHARENTES

Comme l'explique le fascicule éditée par la DREAL à la disposition des élus au secrétariat de la Mairie ou téléchargeable sur le site : www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr, ce schéma a pour objectif de contribuer au développement de la production d'énergie éolienne terrestre en orientant les projets vers les secteurs de moindre enjeu en matière de patrimoine architectural et culturel, de paysage, de biodiversité, d'urbanisme...

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le Conseil est informé sur les conditions du traitement 2012.

Comme l'année précédente, et pour tenir compte des irritations et des phénomènes urticants provoqués par la recrudescence en 2010 et 2011 des chenilles, notamment au groupe scolaire, dans les terrains de campings et chez de nombreuses personnes vivant au Bois Plage, la Commune a prévu :

- 1 – de procéder à un traitement terrestre répondant aux demandes présentées en mairie,
- 2 – de poursuivre la mise en place de procédés alternatifs (sacs écopièges aux troncs d'arbres, expérience de pièges à phéromones, nettoyage fréquent des cours des deux écoles...)
- 3 – de reprendre en septembre l'épandage aérien sur les zones boisées non urbanisées, sur les terrains de camping (à la demande des exploitants) et un mercredi sur les écoles et l'ALSH (en prenant soin d'écartier la présence des enfants).

Sur ce 3^{ème} point, la Préfecture n'a pas reçu l'homologation annuelle du produit (FORAY B 48) et à ce jour, l'épandage aérien n'est pas autorisé.

Contact pris avec la Fédération de lutte contre les organismes nuisibles, la demande d'homologation est en cours et les délais pour l'efficacité de l'épandage (s'il était décidé par la Préfecture) pourront cette année aller jusqu'à fin septembre compte tenu des observations faites sur les développements larvaires.

Le Maire regrette que les élus soient confrontés à une situation qu'une partie de la population vit très mal (allergies, animaux victimes, réactions urticantes fortes chez les humains...) sans pouvoir décider des moyens à mettre en place.

Monsieur DEBROISE précise que la Société Américaine qui fabrique le produit ne veut pas donner la composition et que ce serait une des raisons pour lesquelles l'homologation est si difficile à obtenir.

Monsieur GUILLET indique qu'il serait nécessaire qu'une campagne de mise en place de prédateurs naturels soit lancée

ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

- séances des 19 juillet et 16 août 2012

- Label Pays d'Art et d'Histoire : signature de la convention entre la CDC et le Ministère de la culture et de la Communication pour mise en place d'actions en rapport avec ce label : recrutement d'un animateur - guide conférencier pour la promotion de l'architecture et du patrimoine.

- *Réhabilitation de la salle de la Maline et création d'une seconde salle de cinéma (120 places). Ces dispositions nécessaires pour moderniser « La Maline » et offrir des meilleures conditions au public, ne remet pas en cause le projet de réaliser au Bois Plage en Ré une salle culturelle multifonctions par la Communauté de Communes au profit de l'ensemble des communes de l'île de Ré.*

- *acquisition par la CDC de locaux, quai de la Criée à ARS EN RE, en vue d'y installer les services de l'environnement communautaires.*

QUESTIONS DIVERSES

- Majoration des droits à construire : la loi a été abrogée.

- Les paiements de la cantine : Le Maire expose les difficultés rencontrées par les services pour obtenir le paiement des repas à la cantine scolaire.

- Don de Mme DE LUCY : Monsieur le Maire et Monsieur JUIN ont reçu l'artiste qui a été très affectée par le vandalisme de son œuvre. Elle propose de la réparer. Sa remise en place sera ensuite prévue quitte à modifier le lieu initialement retenu. Monsieur MARIEAU souhaite qu'une communication soit faite sur cette œuvre pour que chacun mesure mieux le sens de ce don d'artiste.

En outre, Monsieur DUPEUX regrette que cet acte de vandalisme ne soit pas garanti par l'assurance contractée par la commune. Il souligne qu'ayant eu à remplir la fonction d'assureur pour le Bois Plage en Ré pendant plus de 35 ans, il est anormal que le contrat actuel ne garantisse pas les conséquences des actes de vandalisme commis aux biens de la commune. Pour mémoire, sous la mandature de Monsieur MERCIER, une clause spéciale figurait en ce sens au contrat.

CALENDRIER

- *dimanche 9 septembre : Fête des Associations de 10 H 00 à 19 H 00 à la Noue Montamer*
- *samedi 15 et dimanche 16 septembre : fête du patrimoine selon programme évoqué au Conseil Municipal du 3 juillet 2012*
- *mardi 18 septembre : assemblée générale de la Caisse des Ecoles*
- *jeudi 24 septembre : réunion des Maires en Préfecture dans le cadre du PPRN (préparation du Pan de Prévention des Risques Littoraux et de Feux de Forêts)*
- *vendredi 28 au dimanche 30 septembre : rencontre à LAZZATE des bandes et fanfares des deux communes jumelées*
- *dimanche 30 septembre : fête des vendanges au Bois Plage organisée par le Comité d'Animation Communale.*

Prochains Conseils : mardi 2 octobre (sous réserve) et mardi 13 novembre 2012

La séance est levée à 20 H 30